



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**Atelier de formation pour l'Afrique de l'Ouest
Abidjan, 14-16 décembre 2015**

**PROMOUVOIR DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES
DURABLES : LES OPTIONS JURIDIQUES ET
POLITIQUES**

L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE : ENCADREMENT JURIDIQUE ET BONNES PRATIQUES

**Frederique Mestre
Fonctionnaire principale
UNIDROIT**

Variété des formes d'accords

accord oral / écrit – contrat négocié / contrat type

contrat succinct / détaillé – rédaction simple / sophistiquée

Les éléments de l'accord

- Parties et objet du contrat, type de produit, lieu de production
- Détermination des obligations du producteur : quantité (par volume ou superficie) et qualité de produit, modalités de production (utilisation et le paiement d'intrants particuliers, techniques culturales etc), traitement et conditionnement du produit, lieu et moment de la livraison, investissements nécessaires droits de propriété intellectuelle etc.
- Détermination des obligations du contractant : fourniture d'intrants, instructions techniques, contrôle de la production, prise de livraison, paiement du prix, etc.
- Détermination du prix

Les éléments de l'accord (suite)

- durée du contrat, de son renouvellement, des conditions de résiliation
- étendue de la responsabilité des parties: cas d'imputation ou d'exclusion de la responsabilité; cas de force majeure
- Les différents cas d'inexécution par le producteur (ex: défauts de qualité, retard de livraison, non respect des instructions de production, détournements d'intrants, vente hors contrat) ou par le contractant (ex: livraison d'intrants défectueux, absence ou retard de prise de livraison, absence ou retard de paiement du prix)
et les moyens correspondants: suspension de la prestation correspondante, exécution forcée, correction du défaut, réduction du prix, pénalités, renégociation de l'accord, résolution partielle ou totale
- Détermination des modalités de règlement des différends, notamment par voie de conciliation ou d'arbitrage

La spécificité du contrat de production agricole

Un contrat :

- complexe – avec des obligations mutuelles interdépendantes
- à long terme – avec des risques accrus – notamment compte tenu des investissements réalisés et de modifications de l'équilibre initial par la survenance de circonstances
- avec ou sans transfert de propriété sur le produit
- entre parties fortement inégales
- relations souvent informelles
- faiblesse ou inadéquation des systèmes de résolution des différends

Quelle **qualification** juridique, et quelles normes applicables ?

Contrat atypique ou spécial ?

Les règles de droit privé applicables

Rappel: les règles peuvent être impératives ou supplétives – elles peuvent s'appliquer cumulativement

Règles générales du droit des contrats ou de contrats spéciaux applicables – par exemple le contrat de vente

Exemples: - les dispositions pertinentes du droit général des obligations – du code civil / - les dispositions pertinentes du code rural ou agraire (ex: France, Panama) / du code de commerce (ex: Acte uniforme OHADA révisé portant sur le droit commercial général (2010))

- Sale of Goods Act, (ex : Chapter 31, Laws of Kenya (rev. 2012))
- Les dispositions spéciales par ex: règles sur les délais de paiement, sur les clauses abusives
- Y compris l'application de principes généraux: ex: la bonne foi, la loyauté, l'équilibre contractuel, les devoirs de transparence etc.

Et aussi :

- **les règles du droit coutumier et les usages** – ex: Constitution of the Republic of Ghana, chapter 4, s 11(2) and (3)
- **les usages du commerce et les pratiques commerciales:** ex: Règles et règlements de The International Cotton Association Limited
- **Les clauses et documents contractuels types** : ex: France: Contrat type pour l'élevage à façon de veaux de boucherie – avec Arrêté du 15 mars 1988 d'homologation
- **Les normes techniques** (souvent certifiées) – agricoles ex: GlobalGAP ou de relations ex: Fairtrade international
- **Les instruments non contraignants d'orientation:** ex: le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Sans oublier les règles applicables de droit public – par ex. le droit de la concurrence, les règles sectorielles par produit etc.

Règles spéciales pour les contrats de production agricole

Objectif: répondre aux risques et points sensibles

Différentes modalités - textes législatifs ou réglementaires

Et aussi: les contrats modèles et les accords interprofessionnels, contraignants ou indicatifs

La perspective nationale ou régionale / supranationale? Opportunité et faisabilité

Différentes approches – procédurale ou matérielle

- (1) Renforcer les mécanismes d'information et de transparence des conditions contractuelles dans l'intérêt de la partie faible:
 - Exigence d'un contrat écrit
 - Exigence de certaines stipulations obligatoires dans le contrat
- (2) Sanctionner des clauses et comportements déterminés
- (3) Mettre en place des mécanismes alternatifs de résolution des différends: conciliation, arbitrage

Exemples de règles spéciales pour l'agriculture contractuelle

par type de produit, de projet de développement, de type de relation contractuelle – supposant de définir spécifiquement l'objet et la portée des règles – donc de **qualifier le contrat réglementé**

Exemples: Union européenne: Règlement 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles

Etats-Unis: loi modèle de 2001 - et plusieurs états ont des législations sur les contrats de production agricole de volaille, porc, céréales, production maraichère

France L326-1 - 326-10 Code rural sur "le contrat d'intégration" - L. 631-24 -631-26 Code rural - "Les contrats de vente de produits agricoles" – loi du 27 juillet 2010 modifiée par la loi du n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 125 (V)

Inde: loi modèle - Punjab Contract Farming Act, 2013

Maroc: Loi n° 04-12 sur l' "agrégation agricole" du 17 juillet 2012

Brésil – plusieurs projets de loi

Tanzanie: The crops laws (miscellaneous amendments) Act, 2009 pour des productions spécifiques: café, tabac, sucre, thé etc. - et réglementation générale en préparation - aussi Mozambique

Créer un environnement favorable pour l'agriculture contractuelle

L'action des pouvoirs publics (rappel)

- Le cadre de droit public – les réglementations de droit public - les politiques publiques: notamment le renforcement des organisations de producteurs - le cadre institutionnel, notamment de règlement des conflits
- les partenariats public-privé
- Le cadre de droit privé: un régime spécial pour les contrats de production agricole? Sous quelle forme ?

Le role des parties: renforcer les capacités des producteurs, inciter les entreprises à développer des bonnes pratiques

Et des autres parties prenantes: l'utilisation de bonnes pratiques dans les projets de développement

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Elaboré en partenariat



Par des experts du droit des contrats,
et des représentants des parties prenantes
Avec des consultations à : Addis Ababa,
Bangkok, Buenos Aires et Rome (2014)

Disponible depuis juillet 2015 en anglais et en français
sur papier et format électronique



Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

L'objectif: fournir des **explications et orientations** pour des relations contractuelles stables et équilibrées, encourageant la **transparence et la coopération** entre les parties

La démarche: présenter une **analyse pratique et juridique** des clauses du contrat au regard des solutions possibles du droit applicable

Les destinataires : - les **parties** pour les aider à établir des relations plus prévisibles, stables et équilibrées basées sur des bonnes pratiques – les **Gouvernements** dans la formulation d'instruments de politiques publiques – d'**autres parties prenantes**: agences de développement, NGO's, instances de facilitation et de solution des conflits

Une référence: les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Principes CFS-RAI) Principes

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Contenu:

- Introduction à l'agriculture contractuelle
- Le cadre juridique
- Les parties, la formation et la forme du contrat
- les obligations des parties
- l'exonération de la responsabilité en cas d'inexécution
- Les moyens en cas d'inexécution
- La durée, le renouvellement et la résiliation du contrat
- Le règlement des différends

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle

UNIDROIT/FAO/FIDA

Une illustration de la démarche du Guide juridique: le prix (Chapitre 3)

- L'importance du prix dans l'équilibre contractuel
- Les parties sont-elles libres de déterminer le prix ? A quel moment ?
S'agit-il d'un élément essentiel du contrat ?
- Cas où les clauses de prix sont sanctionnées par le droit applicable: abus pour contrainte et avantage excessif, pratiques anticoncurrentielles, pratiques discriminatoires
- Les mécanismes de détermination du prix: avantages et risques
 - montant fixe - paramètres variables: ex: prix du marché à la livraison - l'application de barèmes selon qualité, performance ou rendement - intégration de primes ou de pénalités - combinaison part fixe et part variable
- Les recommandations: transparence, coopération, avantage mutuel, prévoir la révision du prix pour les contrats à long terme

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle

UNIDROIT/FAO/FIDA

Une illustration de la démarche du Guide juridique: l'exonération de la responsabilité en cas d'inexécution (Chapitre 4)

- **La *force majeure*** : qu'est ce que c'est ? ses liens avec les sphères de risques, les autres modes d'atténuation des risques (ex. l'assurance)
- Comment est-elle réglementée dans les textes législatifs et réglementaires ?
- Comment peut-on la trouver réglementée dans le contrat ? Quels effets auront les clauses du contrat au regard du droit applicable?
- Discussion des éléments constitutifs de la force majeure, étendue de la responsabilité, questions de preuve, la notification, les effets sur l'obligation
et sur l'ensemble du contrat (résiliation ? suspension ? renégociation ?)
- **Le *bouleversement des circonstances*** : qu'est ce que c'est ?
Comment peut-on le trouver réglementé dans le contrat ? Comment est-il réglementé dans les textes législatifs et réglementaires ? Quels sont les effets sur le contrat ?

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Programme de mise en oeuvre FAO/FIDA :

www.fao.org/ag/ags/contract-farming/index-cf/en/.

- Dissémination ciblée auprès des différentes catégories de destinataires
- Elaboration d'outils de mise en oeuvre adaptés à différents contextes juridiques, économiques et sociaux
 - instruments de divulgation et de renforcement des capacités pour les producteurs agricoles
 - élaboration de contrats modèles pour certains produits en partenariat avec l' IISD
 - recommandations pour les instances de régulation

UNIDROIT : La Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle: plateforme d'informations, d'échanges et de développement de projets



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

SELECTION DE MATERIEL D'INFORMATION SUR L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE

SELECTION OF INFORMATIONAL MATERIAL ON CONTRACT FARMING

Fr - [Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA](#) – texte intégral en français

Eng - [UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming, 2015](#) – full text in English

Eng - FAO, [Guiding principles for responsible contract farming operations](#), 2012 (English only)

Eng - Pultrone, C., [“An Overview of Contract Farming : Legal Issues and Challenges”](#), *Uniform Law Review* 2012-1/2, 263-289 (English only)

Fr - FAO, [Centre de ressources sur l'agriculture contractuelle](#) avec accès à un grand nombre de références bibliographiques

Eng - FAO, [Contract Farming Resource Center](#) with access to a wealth of bibliographical references

Fr - Eaton, C. et Shepherd, A., [L'agriculture contractuelle: des partenariats pour la croissance](#). Département de l'agriculture, FAO, Bulletin 145, Rome, 2001, p. 50 et suiv.)

Eng - Eaton, C. and Shepherd, A., [“Contract Farming: Partnerships for Growth”](#). FAO Agricultural Services, *Bulletin 145*, Rome (2001)

SELECTION DE MATERIEL D'INFORMATION SUR L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE (suite)

SELECTION OF INFORMATIONAL MATERIAL ON CONTRACT FARMING (cont'd)

- Eng - Da Silva, C. A. B.,
[“The growing role of contract farming in agri-food Systems development: drivers, theory and practice”](#),
Agricultural Management, Marketing and Finance Service FAO, Rome (2005) (English only)
- Eng - [F@rmletter, the monthly e-magazine of the World Farmers' Organisation](#): September 2013 issue
totally focusing on Contract Farming (English only)
- Fr - Prowse, M., [L'agriculture contractuelle dans les pays en développement](#) – Une Revue de littérature,
Agence française de développement, 2013
- Eng - Prowse, M., [Contract Farming in Developing Countries](#) – A Review, *Agence française de
développement*, 2012
- Fr - Will, M., [Manuel d'agriculture contractuelle](#) - Guide pratique de mise en relation entre les petits
producteurs/productrices et les entreprises acheteuses à travers l'innovation de modèles d'affaires –
BMZ – Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement
- Eng - Will, M., [Contract farming handbook](#) - A practical guide for linking small-scale producers and buyers
through business model innovation - BMZ - *Federal Ministry for Economic Cooperation and
Development*, 2013



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

merci de votre attention

www.unidroit.org